



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit, du mois d'avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune Thue et Mue

En exercice : 33

Date de convocation : 02/04/2026

PRESENTS : M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, Mme Valérie BEAUSOLEIL, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Hubert GRIMONPREZ, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, M. Eddy LENAS, Mme Myriam LETELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Agnès SOLT, Mme Laurence TROLET, M. Pascal VALLERAND, M. Dominique ZANNIER,

POUVOIRS : M. Mickaël LHOTELLIER à M. Thierry PITEL, Mme Nathalie TESSON à Mme Laurence TROLET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne COUE DA SILVA

Présents : 31

Votants : 33

M. le maire, Michel LAFONT ouvre la séance du conseil municipal. Il précise que l'ordre du jour est assez copieux le Compte Financier Unique de 2025, le budget supplémentaire de 2026, un certain nombre de décisions à prendre sur les projets. Il fait une parenthèse pour remercier particulièrement les services qui, pendant la période électorale, ont assuré la continuité de service. Ils ont permis de faire fonctionner la commune, poursuivre l'ensemble des services à la population. M. Michel LAFONT remercie particulièrement les agents sur la période intense qui vient d'être vécue, avec la préparation de ce conseil municipal qui nécessitait de mettre au point l'ensemble des éléments techniques et financiers, nous permettant d'avoir toutes les informations pour ce conseil municipal.

M. AUBERT-GEOFFROY annonce les pouvoirs.

I. ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Jocelyne COUE DA SILVA est élue secrétaire de séance

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DE DECEMBRE 2025 ET DE JANVIER ET FEVRIER 2026

Rapporteur : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

DECISION DU MAIRE

Le maire a pris les décisions suivantes au cours des mois de décembre 2025 :

N° ARRETE	DATE	OBJET	LIBELLE FOURNISSEURS	MONTANT HT
2025-195 C	01/12/25	Remplacement des pièces du bruleur de la chaudière fioul à la ferme Lemanissier à Bretteville l'Orgueilleuse	LAFOSSE SERVICES	1 046,10 €
2025-196 C	01/12/25	Déconnection d'éléments du système d'alarme suite à l'aménagement d'une partie des bureaux de la Maison de Services Publics à Bretteville l'Orgueilleuse	ALARM'COM	1 322,00 €
2025-197 C	01/12/25	Abonnement au logiciel d'intelligence artificielle pour la gestion des marchés publics de la commune de Thue et Mue, pour une année	PYXIS SUPPORT	4 437,00 €
2025-198 C	01/12/25	Mise en conformité électrique du local des aînés	FBELEEC	1 650,38 €
2025-199 C	05/12/25	Travaux de plomberie, ventilation et chauffage pour l'aménagement d'une partie des bureaux de la Maison de Services Publics à Bretteville l'Orgueilleuse	SCF NORMANDIE	14 106,81 €

2025-200 C	05/12/25	Travaux d'électricité pour l'aménagement d'une partie des bureaux de la Maison de Services Publics à Bretteville l'Orgueilleuse	SCF NORMANDIE	3 277,14 €
2025-201 C	08/12/25	Remplacement des radiateurs dans les logements 2 et 3 de la brigade de gendarmerie à Bretteville l'Orgueilleuse	NOLLET	3 826,49 €
2025-202 C	08/12/25	Remplacement d'une fenêtre et de deux tabliers à la suite d'une effraction au local pétanque à Bretteville l'Orgueilleuse	MICHALCIK	2 124,51 €
2025-203C	10/12/25	Vente de gré à gré d'un plan de travail	M. JEANNE	100,00 €
2025-204 C	10/12/25	Livraison de fioul à l'école élémentaire et à la mairie provisoire à Cheux	VOIRIES SERVICES	2 653,10 €
2025-205 C	22/12/25	Achat de peinture pour les vestiaires de football à Cheux	AUPINEL	1 353,77 €
2025-206 C	22/12/25	Détection de réseaux des trois sites cités ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire Les Coquelicots à Bretteville l'Orgueilleuse : Détection de tous les réseaux souterrains, - Vestiaires de football adulte à Bretteville l'Orgueilleuse : Détection du réseau d'eau potable ; - Groupe scolaire à Cheux : Détection de tous les réseaux souterrains 	GEOSAT	7 250,00 €
2025-207 C	29/12/25	Achat de deux chariots pour chaises et d'un meuble à langer pour la salle polyvalente à Putot-en-Bessin et d'un meuble à langer pour la salle polyvalente à Brouay	OUEST COLLECTIVITES	1 880,00 €

Le maire a pris les décisions suivantes au cours des mois de janvier et février 2026 :

N° ARRETE	DATE	OBJET	LIBELLE FOURNISSEURS	MONTANT HT
2026-1 C	05/01/26	Fixation du nombre de stationnement de Taxi (1)		Néant
2026-2 C	07/01/26	Remboursement sinistre bris de glace de l'école Maternelle Les Lilas	GROUPAMA	1 319,11 €
2026-3 C	26/01/26	Remboursement sinistre signalétique commerces et services Bretteville-l'Orgueilleuse	GROUPAMA	1 195,20 €
2026-4 C	02/02/26	Ligne de trésorerie	CREDIT AGRICOLE	500 000 €
2026-5 C	03/02/26	Nomination mandataire de la régie de recettes spectacles de Thue et Mue		
2026-6 C	05/02/26	Achat d'outillage	LEGALLAIS	4 921,05 €
2026-7 C	05/02/26	Réparation de la toiture de la pharmacie de Bretteville l'Orgueilleuse	ANDRE COUVERTURE	1 206,00 €
2026-8 C	05/02/26	Livraison de fioul à l'école élémentaire de Cheux	VOIRIES SERVICES	1 880,72 €
2026-9 C	05/02/26	Contrôles réglementaires des bâtiments municipaux : <ul style="list-style-type: none"> • Gaz • Electricité • chariot élévateur • nacelle • aires de jeux 	SOCOTEC EQUIPEMENTS	3 360,00 €
2026-10C	05/02/26	Achat d'articles de quincaillerie	WURTH	1 815,12 €
2026-11C	05/02/26	Fourniture et pose de deux volets roulants sur les menuiseries du logement de Brouay	MICHALCIK	1 641,82 €
2026-12 C	10/02/26	Remboursement sinistre à la suite d'une infiltration d'eau dans le local à louer du Siège	GROUPAMA	2 961,30 €
2026-13 C	12/02/26	Complément de pierres pour la rénovation du muret du cimetière au Mesnil Patry	FP ENERGIES BATIMENT	2 000,00 €

2026-14 C	16/02/26	Remboursement sinistre bris de glace véhicule	SMACL Assurances	966,00 €
2026-15 C	17/02/26	Projection en plein air le 4 septembre 2026 dans le cadre de Suivez les Toiles	CINEMA LUX	1 390,00 €
2026-16 C	18/02/26	Autorisation de stationnement taxi	TORCHY	Néant
2026-17 C	19/02/26	Raccordement électrique de l'espace culturel de Cheux suite à la rénovation	ENEDIS	2 553,00 €
2026-18 C	19/02/26	Nettoyage vitrerie groupe scolaire Bretteville l'Orgueilleuse	MILECLAIR	3 028,96 €
2026-19 C	19/02/26	Nettoyage vitrerie groupe scolaire Cheux	MILECLAIR	1 035,14 €
2026-20 C	19/02/26	Nettoyage vitrerie BEJ	MILECLAIR	1 016,48 €
2026-21 C	19/02/26	Achat de matériel électrique pour répondre aux observations du bureau de contrôle SOCOTEC	CEF YESSS ELECTRIQUE	1 521,48 €

M. VALLERAND intervient en demandant que l'information donnée aux élus sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le conseil suivent scrupuleusement le CGCT. Il convient qu'à chaque conseil, le Maire rende ainsi compte ce qui aurait dû être le cas au dernier conseil municipal. M. LAFONT répond qu'il a toujours rendu compte à chaque conseil des décisions prises. Le dernier conseil était celui d'installation, conseil atypique par rapport aux autres.

M. VALLERAND demande ainsi :

- que les décisions prises par le Maire soit présentées systématiquement au conseil
- que la liste soit accompagnée d'un niveau d'information suffisante
- que les décisions et leurs pièces annexes soient mises à disposition des conseillers.

M. LAFONT répond que tout cela sera étudié et que le CGCT sera respecté comme cela a toujours été le cas.

Le maire rend ainsi compte des décisions prises.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MARS 2026

Mme HERPIN demande que soit ajouté au PV les missions des maires adjoints et rapporteurs généraux comme cela a été présenté oralement lors du dernier conseil. M. LAFONT informe que ce point sera donc ajouté au PV de ce conseil et précise qu'un document de 6 pages est en cours d'élaboration pour la présentation de la nouvelle gouvernance.

- Laurence TROLET : maire déléguée à Bretteville l'Orgueilleuse, 1^{ère} maire adjointe à l'Urbanisme
- Mickaël LHOTELLIER : maire délégué au Mesnil Patry, 2^{ème} maire adjoint à la relation avec les agriculteurs
- Myriam LETELLIER : maire déléguée à Cheux, 3^{ème} maire adjointe aux Finances
- Cyril AUBERT-GEOFFROY : maire délégué à Sainte Croix Grand Tonne, 4^{ème} maire adjoint à l'Administration Générale et aux Ressources Humaines
- Cécile PARENT : maire déléguée à Brouay, 5^{ème} maire adjointe à la Vie associative et municipale
- Christian DESCAMPS-WIEL : maire délégué à Putot en Bessin, 6^{ème} maire adjoint à l'Evènementiel
- Agnès SOLT : 7^{ème} maire adjointe aux Affaires Sociales
- Noémie FOIN : rapporteure générale à l'Éducation Enfance Jeunesse
- Muriel GAGER : rapporteure générale à la Communication institutionnelle
- Mathilde LEJEUNE : rapporteure générale à la Culture et valorisation de l'action municipale
- Thierry PITEL : rapporteur général à la Maintenance et aux travaux
- Dominique ZANNIER : rapporteur général à l'Environnement
- Jocelyne COUE DA SILVA : conseillère municipale déléguée à l'accompagnement de la maire déléguée de Brouay et relation avec la Communauté Urbaine sur l'environnement
- Céline SARRAZIN : conseillère municipale déléguée à l'accompagnement du maire délégué de Putot en Bessin et soutien à la vie associative et municipale
- Daniel LE DAUPHIN : conseiller municipal délégué aux bâtiments et équipements
- Ludovic ARNAL : conseiller municipal délégué à la relation avec les commerces et au développement numérique
- Eddy LENAS : conseiller municipal délégué à la relation avec les entreprises

- Jean-Louis DANOIS : maire adjoint à la maire déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse
- Nathalie TESSON : maire adjointe à la maire déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse et au patrimoine
- Michel GLINEL : maire adjoint à la maire déléguée de Cheux

Le procès-verbal du vendredi 20 mars 2026 est approuvé avec :

- 26 voix POUR,
- 1 CONTRE (M. Pascal VALLERAND)
- et 6 Abstentions (Mmes Caroline ROUSSEL, Céline SALLIOT et Flavie HERPIN et MM. Franck de SAINT ROMAN, François BOREANIZ et Hubert GRIMONPREZ)

IV. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

Mme HERPIN demande si le nombre des représentants de la commune est fonction du futur règlement intérieur. M. LAFONT répond négativement en précisant que c'est fonction des statuts de chaque organisme. Mme HERPIN demande comment les personnes ont été choisies. M. LAFONT répond que c'est sa proposition en fonction des délégations notamment. Mme HERPIN souhaite se porter candidate à l'ALJ.

1) Les associations

La commune adhère à un certain nombre d'associations, nécessitant de désigner un ou plusieurs représentants de la commune.

Pour l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ), Monsieur le maire propose de désigner

- Noémie FOIN
- Cécile PARENT
- Valérie BEAUSOLEIL

Flavie HERPIN candidate également.

Résultats des votes à main levée :

Prénom – NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	Elue / Non élue
Noémie FOIN	26	4 (Mme Caroline ROUSSEL et Flavie HERPIN et MM. Pascal VALLERAND et Hubert GRIMONPREZ)	3 (Mme Céline SALLIOT et MM. François BOREANIZ et Franck de SAINT ROMAN)	Elue
Cécile PARENT	26	7 (Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT et Flavie HERPIN et MM. Pascal VALLERAND, Hubert GRIMONPREZ, François BOREANIZ et Franck de SAINT ROMAN)		Elue
Valérie BEAUSOLEIL	26	2 (Mme Caroline ROUSSEL, et M. Franck de SAINT ROMAN)	5 (Mme Céline SALLIOT et Flavie HERPIN et MM. Pascal VALLERAND, Hubert GRIMONPREZ, François BOREANIZ)	Elue
Flavie HERPIN	7 (Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT et Flavie HERPIN et MM. Pascal VALLERAND, Hubert GRIMONPREZ, François BOREANIZ et Franck de SAINT ROMAN)	23	3 (Mmes Céline SARRAZIN et Laurence TROLET et M. Ludovic ARNAL)	Non élue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DESIGNE** les représentants pour l'ALJ :
 - Noémie FOIN
 - Cécile PARENT
 - Valérie BEAUSOLEIL
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE REPRESENTANTS	NOM
O'Studio	2	Mathilde LEJEUNE Michel LAFONT
ADMR	2	Agnès SOLT Jocelyne COUE DA SILVA
Aînés du Canton	1	Agnès SOLT
Mission Locale	1	Daniel LE DAUPHIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 26 voix POUR,

1 CONTRE (Mme Caroline ROUSSEL)

6 Abstentions (Mme Céline SALLIOT et Flavie HERPIN et MM. Pascal VALLERAND, Hubert GRIMONPREZ, François BOREANIZ et Franck de SAINT ROMAN)

- **ACCEPTE** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DESIGNE** les représentants pour l'association O'Studio :
 - Mathilde LEJEUNE
 - Michel LAFONT
- **DESIGNE** les représentants pour l'association ADMR :
 - Agnès SOLT
 - Jocelyne COUE DA SILVA
- **DESIGNE** la représentante pour l'association des Aînés du Canton :
 - Agnès SOLT
- **DESIGNE** le représentant pour l'association Mission Locale :
 - Daniel LE DAUPHIN
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

2) Désignation des délégués syndicaux au SDEC ENERGIE

Les statuts du SDEC ENERGIE indiquent la clé de répartition du nombre de délégués et il convient de désigner deux délégués de la commune pour siéger au SDEC ENERGIE,

Il est donc proposé au conseil municipal désigner en tant que délégué représentant la commune :

- Thierry PITEL
- Daniel LE DAUPHIN

Mme ROUSSEL souhaite savoir ce qui a motivé la désignation de ces deux personnes à siéger au sein du SDEC, quelles sont leurs expériences, quelles sont leurs compétences. Elle demande qu'ils motivent leur candidature.

M. LAFONT propose de poser la question aux personnes candidates.

M. PITEL répond qu'il s'occupe des travaux sur Thue et Mue et pense que pour les travaux il est important également de siéger au SDEC. Il est ancien chef d'entreprise dans les travaux publics où il posait de l'électricité, du gaz, des réseaux, c'est un domaine qu'il connaît bien, et souhaite apporter ses connaissances auprès de la commune.

M. LE DAUPHIN est en charge des bâtiments. Il connaît le SDEC depuis 2017 et a secondé Jean-Pierre BALAS lors des réunions quand celui-ci ne pouvait pas y aller lors du mandat de 2008 à 2014. Il précise qu'il a construit trois usines en Normandie, trois usines en Bretagne, donc pense qu'en termes de compétences électriques, plomberies, maîtres d'œuvre, il sait de quoi il parle.

M. LAFONT ajoute qu'il existe un lien avec la délégation.

Mme MALCAPE souhaite intervenir et demande, au vu des propos précédents, qui sont-ils pour savoir si les compétences de monsieur sont les bonnes ou pas. Les compétences de quelqu'un ne sont pas forcément liées à un métier mais liées à toute une vie, toute une expérience qui permet de déterminer ces compétences-là. Elle trouve que c'est presque injurieux ce qu'il a été dit précédemment.

M. de SAINT ROMAN précise qu'il est entièrement d'accord avec la remarque de Mme MALCAPE mais précise que la technique, ça demande des compétences et ne s'improvise pas. Avec la meilleure volonté du monde il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas s'improviser, c'est à dire qu'on a les compétences ou on ne les a pas. La remarque était dans ce sens.

M. LAFONT ajoute qu'il n'est pas demandé aux personnes qui siègent de savoir mettre le fil rouge sur le bouton rouge et le fil blanc sur le bouton blanc, ça c'est le travail technique.

La gouvernance d'un organisme ça n'a rien à voir, il faut connaître le cadre général de cet organisme, il n'y a pas besoin d'avoir une compétence spécifique sur le sujet. Il y a les compétences humaines, le savoir-faire, la connaissance, la capacité à avoir des réseaux, la capacité à être régulier et à correctement représenter la collectivité en faisant des retours, en posant des questions et en faisant circuler des informations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
avec 26 voix POUR

1 CONTRE (Franck de SAINT ROMAN)

6 Abstentions (Mmes Céline SALLIOT, Caroline ROUSSEL et Flavie HERPIN et MM. François BOREANIZ, Pascal VALLERAND et Hubert GRIMONPREZ)

- **ACCEPTÉ** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DESIGNE** les deux délégués comme représentants de la commune de Thue et Mue au SDEC ENERGIE
 - Thierry PITEL
 - Daniel LE DAUPHIN
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

3) Désignation des membres au SIVOS Tilly sur Seulles

Le SIVOS de Tilly sur Seulles est un syndicat qui permet d'assurer le transport des collégiens de Brouay vers le collège de Tilly sur Seulles.

La commune est adhérente à ce SIVOS et il est donc nécessaire de désigner les représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Cécile PARENT, délégué titulaire
- Jocelyne COUE DA SILVA, délégué suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
avec 29 voix POUR

4 Abstentions (Mme Caroline ROUSSEL et MM. François BOREANIZ, Pascal VALLERAND et Franck de SAINT ROMAN)

- **ACCEPTÉ** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DESIGNE** Cécile PARENT pour représenter la commune de Thue et Mue au SIVOS de Tilly sur Seulles
 - Cécile PARENT en tant que déléguée titulaire,
 - Jocelyne COUE DA SILVA en tant que déléguée suppléante
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

4) Désignation des correspondants de défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est donc nécessaire de désigner deux correspondants « Défense » représentant la commune :

- Ludovic ARNAL
- Nathalie TESSON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

avec 26 voix POUR

1 CONTRE (M. Hubert GRIMONPREZ)

6 Abstentions (Mmes Céline SALLIOT, Flavie HERPIN et Caroline ROUSSEL et MM. François BOREANIZ, Pascal VALLERAND et Franck de SAINT ROMAN)

- **ACCEPTÉ** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DESIGNE** les correspondants de défense cités ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

5) Désignation des représentants de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale

Il est précisé au conseil municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), association loi 1901 ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

À la suite du renouvellement du conseil municipal consécutif aux élections municipales, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des instances du CNAS.

Conformément aux statuts du CNAS, la collectivité doit désigner un délégué élu représentant la collectivité.

Mme ROUSSEL dit que pour le CNAS, il y a deux délégués locaux : un délégué élu et un délégué agent.

M. AUBERT-GEOFFROY précise que l'élection dont il est question ne concerne que le délégué élu. Le conseil municipal n'intervient pas dans l'élection du délégué agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué élu de la collectivité auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
 - M. Cyril AUBERT-GEOFFROY
- **AUTORISE** M. le Maire à notifier cette désignation au CNAS ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

M. BOREANIZ intervient en voulant évoquer les conditions d'exercice des élus. La proposition des nominations qui viennent d'être réalisées a exclu les membres de l'opposition faisant ainsi du résultat des élections. Les documents transmis, certes dans le cadre réglementaire et légal, étaient nombreux et ne permettent pas d'être étudiés dans le délai de 5 jours. Certes une réunion préparatoire à laquelle M. de SAINT ROMAN a été invité en proposant d'être accompagné (ce qui a été accepté et apprécié). Mais cette réunion comptait également des élus en nombre supérieur de la majorité. L'objet de cette réunion est-elle de mettre la pression sur les élus ? Le projet de gendarmerie est à l'ordre du jour de ce conseil. Comment ce dossier, à l'état d'hypothèse pendant la campagne, est passé à l'état d'engagement. Il est essentiel d'avoir une information claire sur les engagements pris permettant de savoir si le Maire a menti par omission à la population. M. le Maire semble ne pas accepter les voix divergentes et M. BOREANIZ paraphrase Coluche et adapté : « La dictature c'est tais-toi et la démocratie c'est tu peux toujours parler ».

M. LAFONT répond qu'il ne souscrit à rien de ce qui a été dit et note que M. BOREANIZ le qualifie de menteur. Le sujet de la gendarmerie sera évoqué au moment du point. Mme MALCAPE intervient en précisant que les élus de la majorité sont présents pour l'intérêt général, l'intérêt des habitants. Si les élus de l'opposition souhaitent commenter chaque « virgule » chaque « s qui manque », l'opposition passera à côté de l'essentiel du pourquoi les élus sont présents au conseil. Les élus n'ont aucune pression et sont présents de leur propre volonté. La seule pression ressentie est celle que les élus de l'opposition portent eux-mêmes par leur posture, leur façon de parler et d'insinuer des choses. M. BOREANIZ répond qu'il est d'accord avec les propos de Mme MALCAPE que la pression était liée à la quantité de documents fournis. M. AUBERT GEOFFROY précise que la quantité de documents est importante et même avec trois semaines, l'étude est compliquée. Les services préparent des synthèses pour permettre de prendre les décisions et de voter en connaissance de cause. Ce n'est qu'une question de confiance. M. ARNAL rappelle que le mandat ne fait que commencer et que les instances ne sont pas toute installées, comme les commissions. Il faut que tout se mette en place.

V. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DE TILLY SUR SEULLES

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

Le comité syndical du SIVOS de Tilly-sur-Seulles par délibération n°2026-01 du 4 mars 2026 a décidé le transfert du siège du syndicat dans les locaux de la mairie de Condé-sur-Seulles ;

Les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la notification de la délibération du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la modification des statuts du SIVOS de Tilly-sur-Seulles
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VI. AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES AUTHENTIQUES

Rapporteur : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016 dans son article 5 attribue, à la commune nouvelle, les actifs et passifs des anciennes communes.

Pour que cette attribution soit effective, les propriétés bâties et non bâties doivent faire l'objet d'un transfert de propriété publié auprès des services de publicité foncière de Caen, ce transfert est effectué dans le cadre d'un acte authentique d'apport volontaire, établi pour chaque commune déléguée au profit de la nouvelle commune Thue et Mue.

L'établissement de cet acte nécessite au préalable d'effectuer des demandes de renseignements fonciers sur les propriétés bâties et non bâties pour toutes les communes.

Afin d'éviter de procéder à ces opérations patrimoniales par acte notarié payant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
avec 30 voix POUR

3 Abstentions (Mmes Flavie HERPIN, Céline SALLIOT et M. Hubert GRIMONPREZ)

- **AUTORISE** Michel LAFONT, maire, à établir et signer les actes authentiques de transferts des propriétés des communes historiques au profit de la nouvelle commune de Thue et Mue,
- **DESIGNE**, pour chaque commune déléguée, son représentant, pour la signature des actes authentiques établis par le Maire, comme suit :
 - Commune déléguée de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE : Jean-Louis DANOIS
 - Commune déléguée de BROUAY : Cécile PARENT
 - Commune déléguée de CHEUX : Myriam LETELLIER
 - Commune déléguée de LE MESNIL PATRY : Mickaël LHOTELLIER
 - Commune déléguée de PUTOT EN BESSIN : Christian DESCAMPS-WIEL
 - Commune déléguée de SAINTE CROIX GRAND TONNE : Cyril AUBERT-GEOFFROY
- **DESIGNE**, pour la commune de Thue et Mue, son représentant, pour la signature des actes authentiques établis par le Maire, comme suit :
 - Laurence TROLET
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

VII. RAPPORT D'ACTIVITES 2025 DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Cyril AUBERT-GEOFFROY, maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines

Le rapport d'activités 2025 retrace l'ensemble des actions, réalisations et projets portés par la commune au cours de l'année écoulée.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements issus de regroupements de communes élaborent un rapport d'activités annuel. Bien que cette obligation ne s'impose pas aux communes nouvelles, la commune de Thue et Mue a souhaité maintenir cet outil d'évaluation des politiques publiques.

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des politiques engagées, avec des actions structurantes dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'éducation, de la culture, de la vie associative, du développement économique et de l'action sociale.

En résumé, voici quelques chiffres à retenir :

Présentation générale : 6 257 habitants au 1^{er} janvier 2025

Environnement :

- 58 nids de frelons asiatiques détruits
- 160 participants aux animations de l'ABC
- 6 567 mètres de haies plantées
- 396 kg de d'appareils électriques et de meubles collectés
- 18 aides à l'achat de vélos à assistance électriques

Education :

- 25 classes réparties sur 3 écoles
- 22,52 élèves en moyenne par classe
- 452 repas scolaires servis par jour (moyenne)
- 26 000 km de transports scolaires et activités

Culture :

- 32 023 prêts de livres
- 821 spectateurs saison culturelle
- 28 accueils de classes
- 240 élèves accueillis au Festival Thumulte (11 établissements et 139 spectateurs au concert de clôture)

Vie associative :

- 41 associations au forum
- 9 658 € collectés pour le Téléthon
- 345 616,67 € de subventions attribuées aux associations

Développement économique :

- 2 marchés hebdomadaires
- 919 € : somme perçue par la régie des marchés
- Animations commerciales et quinzaine commerciale

Action sociale :

- 24 foyers aidés financièrement
- 78 bons alimentaires délivrés

Mairies annexes :

- 36 permis de construire déposés
- 154 déclarations préalables de travaux
- 878 cartes d'identité
- 567 passeports
- 22 mariages
- 31 PACS (et 6 dissolutions de PACS)
- 36 décès
- 1 935 usagers sont venus à l'agence postale de Cheux

Direction Générale :

- 9 conseils municipaux
- 126 délibérations
- 11 comités des exécutifs
- 1 séminaire des agents

Ressources Humaines :

- 884 bulletins de salaires
- 274 bulletins d'indemnités
- 180 arrêtés et contrats
- 90 arrêts de travail

Finances :

- 1244 engagements
- 2793 mandats
- 5124 titres

Communication :

- 621 messages publiés sur Citykomi
- 363 évènements publiés sur l'agenda du site internet
- 40 articles publiés sur l'espace actualités du site internet
- 7 habitants de Thue et Mue chargés de distribution des flyers et bulletins communaux

Ce rapport constitue un outil essentiel de bilan de l'action municipale et de projection pour les années à venir.

M. LAFONT précise qu'un rapport est sorti en 2024 qui a été la première mouture. Ce rapport met en avant la diversité des champs d'action d'une commune, l'ensemble des domaines sur lesquels la commune intervient avec un certain nombre d'indicateurs. Dans quelques années, au fur et à mesure des séries, il existera des données dynamiques qui permettront de voir un certain nombre de choses.

Il remercie les services qui collationnent et mettent en forme ce rapport.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'activités 2025 joint en annexe de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VIII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION : ASSOCIATION TIERS-LIEU MAILLOT

Rapporteur : Cécile PARENT, maire adjointe en charge de la vie associative et municipale

Tiers Lieu Maillot est une association (2^{ème} année d'existence) qui gère un lieu ouvert à tous, pour ceux qui s'intéressent à l'artisanat historique. Espace de recherche, d'expérimentation et de partage, il favorise les interactions entre ceux qui souhaitent transmettre et ceux qui veulent apprendre.

En 2025, l'association Tiers Lieu Maillot avait formulé une demande de subvention de 150 € qui lui avait été accordée.

Tout au long de l'année 2025, l'association a organisé des événements et ateliers à Sainte Croix Grand Tonne, a participé l'activité culturelle de Thue et Mue au travers de diverses expositions et ateliers créatifs en lien avec d'autres associations, notamment CréaKids +

Pour 2026, l'association Tiers Lieu Maillot demande une subvention de 1 350 € principalement liée à l'organisation de l'évènement "Fête de la laine" le 2 mai 2026, pour lequel le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 1 350 €.

Dans son bilan, l'association Tiers Lieu Maillot présente une trésorerie de 1 126,43 €.

Il manque donc 223,57 € de trésorerie à l'association pour pouvoir engager la totalité des dépenses prévisionnelles dans le cadre de l'organisation de la fête de la laine.

Il est proposé qu'une avance de 400 € soit versée à l'association Tiers lieu Maillot en attendant la décision d'attribution de la subvention définitive 2026 permettant à l'association, d'une part, de couvrir les dépenses prévisionnelles liées à l'organisation de l'évènement et, d'autre part, de constituer un fond de caisse nécessaire pour pouvoir encaisser les recettes le jour de l'évènement.

Mme PARENT apporte une précision : les subventions aux associations seront votées au prochain conseil municipal du 20 mai. Un mail a été envoyé à toutes les associations pour leur apporter cette précision et leur indiquer que les montants seront virés fin mai / début juin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avance de subvention à hauteur de 400 € à verser à l'association Tiers-Lieu maillot pour l'évènement « Fête de la laine » le 2 mai 2026,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IX. ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Rapporteur : Agnès SOLT, maire adjointe en charge des affaires sociales

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, les Centres Communaux d'Action Sociale sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le maire (président de droit), des membres élus en son sein par le conseil municipal au scrutin de liste et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire.

La délibération n°2026-19 adoptée le 20 mars 2026 fixe le nombre de membres siégeant au conseil d'administration du CCAS à 7 pour le collège des élus et 7 pour le collège des personnes qui seront désignées par le maire.

Les membres élus au sein du conseil d'administration du CCAS par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Deux listes se sont portées candidates :

La première :

1. Mme Agnès SOLT (Bretteville-l'Orgueilleuse)
2. Mme Sandrine MALCAPE (Bretteville-l'Orgueilleuse)
3. Mme Jocelyne COUE DA SILVA (Brouay)
4. Mme Valérie BEAUSOLEIL (Cheux)
5. M. Mickaël LHOTELLIER (Le Mesnil-Patry)
6. Mme Céline SARRAZIN (Putot-en-Bessin)
7. Mme Mathilde LEJEUNE (Sainte-Croix-Grand-Tonne)
8. Mme Cécile PARENT (Brouay)
9. M. Michel GLINEL (Cheux)

La seconde :

1. M. Franck de SAINT ROMAN (Bretteville l'Orgueilleuse)
2. Mme Caroline ROUSSEL (Bretteville l'Orgueilleuse)
3. M. François BOREANIZ (Cheux)
4. Mme Céline SALLIOT (Putot en Bessin)
5. M. Pascal VALLERAND (Cheux)
6. Mme Flavie HERPIN (Bretteville l'Orgueilleuse)
7. M. Hubert GRIMONPREZ (Brouay)

Il procède ensuite à l'élection, à bulletin secret, des membres élus du CCAS, accompagné du secrétaire de séance, Jocelyne COUE DA SILVA et d'un assesseur, Eddy LENAS, benjamin de l'assemblée.

Il est précisé au conseil municipal que le Maire désignera par arrêté les 7 autres membres non élus.

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le conseil : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

La liste « Agnès SOLT » a obtenu 26 suffrages.

La liste « Franck de SAINT ROMAN » a obtenu 7 suffrages.

A l'attribution des sièges, la liste « Agnès SOLT » obtient 6 sièges.
La liste « Franck de SAINT ROMAN » obtient 1 siège.

Les membres du CCAS sont immédiatement installés :

- Agnès SOLT
- Sandrine MALCAPE
- Jocelyne COUE DA SILVA
- Valérie BEAUSOLEIL
- Mickaël LHOTELLIER
- Céline SARRAZIN
- Franck de SAINT ROMAN

Arrivée de Mme Nathalie TESSON à 20h15

X. DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL POUR LE CŒUR DE BOURG

Rapporteur : Laurence TROLET, maire adjointe en charge de l'urbanisme

Dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », la commune Thue et Mue a initié une réflexion sur l'aménagement du bourg de Thue et Mue, une friche urbaine d'environ 3,7 hectares composée d'un bois, d'une zone naturelle, d'un château et d'un pavillon de chasse, dans l'objectif de :

- Promouvoir un quartier agréable à vivre où les habitants et visiteurs pourront se déplacer en toute sécurité pour rejoindre aisément les commerces et services de la commune,
- Augmenter l'offre de logement sur la commune
- Dynamiser le centre-bourg en accueillant de nouveaux commerces et services
- Offrir des espaces publics qualitatifs
- Améliorer la circulation et notamment des engins agricoles

Pour être accompagné dans la réalisation des études, la commune de Thue et Mue a confié à la SHEMA par délibération N° 2024-040 en date du 10 avril 2024 un mandat d'études de maîtrise d'ouvrage.

Pour matérialiser les éléments programmatiques et répondre aux objectifs prédéfinis, une procédure de dialogue compétitif a été lancée le 30 juillet 2024 en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur la conception et la mise en œuvre du projet de requalification du centre-bourg de Thue et Mue. A l'issue de cette procédure de dialogue compétitif, le groupement composé de MOSAÏC, DHD Billard-Durand Architectes, ACC-S, ALCEA, et ORFEA a été retenu, par délibération N° 2025-68 en date du 25 juin 2025.

La commune a ensuite engagé une consultation pour désigner un mandataire chargé de représenter la collectivité dans le cadre des travaux du projet d'aménagement du cœur de bourg. Par délibération N°2025-82 en date du 24 septembre 2025, le conseil municipal a attribué le marché de mandat de réalisation à la SHEMA.

En décembre 2025, une réunion avec les commerçants et les professions libérales riverains, puis une réunion publique avec les habitants ont permis de présenter le projet à la population.

Arrivant dans une phase plus opérationnelle du projet, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès des partenaires institutionnels, et notamment l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL), à hauteur de 2 000 000 €.

M. VALLERAND demande si cette subvention de 2 000 000 € concerne la voirie.

Mme TROLET répond que c'est pour l'ensemble du projet.

M. LAFONT précise qu'il y a un certain nombre d'aménagements prévus avec un premier chiffrage de 4 300 000 €, s'ajoute les études, ce qui représente un certain nombre de dépenses qui elles, peuvent être financées par différents partenaires, Département, Région, Etat, par exemple.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL à hauteur de 2 000 000 €,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XI. PROJET DE GENDARMERIE A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE : DEMANDE D'AGREMENT

Rapporteur : Laurence TROLET, maire adjointe en charge de l'urbanisme

Le projet de construction d'un nouveau casernement sur la commune de Thue et Mue vise à remplacer la caserne actuelle, construite en 1984 et réhabilitée en 1998, devenue inadaptée aux besoins fonctionnels et au confort requis pour les gendarmes et leurs familles.

Dans ce cadre, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'État au titre du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993, attribuée via la gendarmerie nationale, pour la construction de locaux de service, de huit logements et d'un hébergement pour un gendarme adjoint volontaire. Cette subvention permet de réduire le coût de réalisation et fixe un plafond de loyer à 6 % du coût TTC des travaux.

M. VALLERAND interroge sur le plafond de loyer à 6% et demande le coût total que cela représente.

M. LAFONT répond que c'est à peu près 135 000 € par an mais précise que cela reste une estimation de dépenses.

M. VALLERAND dit que l'année dernière, le ministère de l'Intérieur avait de grandes difficultés pour payer certains loyers dans certaines communes, ce qui peut être inquiétant et demande quel était le montant de l'ancien loyer par rapport au nouveau.

M. LAFONT répond que celui-ci est d'environ 65 000 € et précise que le loyer de la gendarmerie de Bretteville l'Orgueilleuse n'a jamais eu de retard.

Il ajoute que la première étape est d'obtenir un feu vert du ministère de l'Intérieur. L'objet de cette délibération est de faire en sorte que les gendarmes puissent avoir un outil de travail à la hauteur de leurs besoins avec un nombre de logements plus important. L'objectif est de pérenniser ce service à Thue et Mue qui a bien des égards rend de nombreux services.

Mme HERPIN demande si le lieu est défini, si cela peut-être à l'endroit où se trouve la gendarmerie actuelle.

M. LAFONT répond qu'il s'agit d'une construction. Il peut être imaginée une démolition / reconstruction mais il faudra trouver une façon d'héberger des gendarmes pendant toute la période des travaux et les coûts ne seront pas les mêmes.

Le terrain qui est derrière la MAS est une hypothèse. Le ministère apportera une réponse d'ici la fin de l'année. Mais c'est bien un projet de construction d'une gendarmerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à présenter une demande d'agrément et de subvention au titre du décret n° 93-130 du 28 janvier 1993 pour la construction du nouveau casernement à Thue et Mue ;
- **PRECISE** que cette subvention est encadrée par le décret précité et que le loyer restera limité conformément aux dispositions légales ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

M. LAFONT souhaite répondre aux précédentes remarques de M. BOREANIZ. Concernant le projet de la gendarmerie, le « go » vient d'être donné ce soir.

Jusqu'à présent, il s'agissait de discussion informelle sur le sujet. Les services de la gendarmerie ont été contactés afin de voir la faisabilité d'un projet.

Le ministère de l'intérieur va nous répondre. S'il répond non, le projet est arrêté. S'il répond oui, il faudra continuer de travailler pour affiner le projet, obtenir des financements complémentaires, les subventions de la DETR, etc ... il n'y a eu aucun mensonge contrairement à ce que M. BOREANIZ laisse sous-entendre. Le dossier avance étape par étape.

M. BOREANIZ remercie monsieur le maire pour les précisions qui sont très claires. Son intervention portait sur le fait qu'il y avait donc une mise en délibération, une demande de subvention sur un projet, ce qui est le cas. Dans sa logique purement comptable, la demande de subvention se fait une fois que le projet a été mis en place et pas l'inverse.

M. LAFONT explique que c'est toute la particularité du ministère de l'intérieur. Il faut faire la demande d'agrément qui entraîne toutes les demandes en même temps à savoir, s'ils sont d'accord pour la construction, s'ils sont d'accord pour participer au financement et le montant du loyer qui sera payé à la commune.

XII. AIDES A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Rapporteur : Dominique ZANNIER, rapporteur général en charge de l'environnement

En 2021 le comité des exécutifs a souhaité que la commission environnement travaille sur le sujet d'une aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique à destination des habitants de Thue et Mue.

Une enveloppe globale est adoptée lors du vote du budget chaque année.

Actuellement l'octroi de l'aide communale se fait sur présentation d'un justificatif de domicile, de la présentation d'une carte d'identité, d'une facture acquittée selon les conditions suivantes :

- Acheter un vélo à assistance électrique neuf avec une batterie sans plomb (pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route),
- La facture doit être datée à partir du 30 juin 2021
- Être une personne physique, majeure et domiciliée à Thue et Mue,
- Une aide par personne physique en limitant le nombre d'aides à deux par foyer fiscal,
- Les aides sont accordées par ordre chronologique d'arrivée des demandes, dans la limite du budget.
- Dispositif ouvert à tous les habitants de la commune, avec une distinction pour ceux qui ont un revenu fiscal de référence

L'ensemble des demandeurs bénéficie d'une aide de 100 € de la commune et ceux dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 13 489 €, bénéficient d'une aide de 150 € de la commune et de 50 € de Caen la mer.

Le seuil de 13 849 € a été modifié par Caen la Mer et est porté à 15 400 €. Il est donc nécessaire d'adapter la délibération de 2021 en précisant que l'aide est conditionné au revenu fiscal de référence par part dont le seuil est fixé par la communauté urbaine.

	Revenu fiscal de référence par part est supérieur au seuil fixé par Caen la mer	Revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal au seuil fixé par Caen la mer
THUE ET MUE	100 €	150 €
CAEN LA MER	0 €	50 €
TOTAL	100 €	200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **POURSUIT** l'octroi de 100 € d'aide à tous les foyers fiscaux de Thue et Mue qui feront l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique neuf en l'augmentant de 50 € pour les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal au seuil fixé par la communauté urbaine,
- **DIT** que la commune versera l'aide de 50 € de la Caen la Mer directement au foyer,
- **DIT** que la somme des aides concernant Caen la Mer sera remboursée à la commune par la communauté urbaine Caen la Mer annuellement, en une seule fois.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

XIII. FINANCEMENT DES BAFA

Rapporteur : Noémie FOIN, rapporteure générale à l'éducation enfance et jeunesse

L'association Loisirs Jeunesse Entre Thue et Mue organise les accueils collectifs de mineurs (ACM) durant les mercredis, les petites et grandes vacances. Les ACM ou centres de loisirs nécessitent du personnel diplômé afin d'encadrer les enfants. Le taux d'encadrement est lié à l'âge et au niveau de qualification des encadrants.

L'ALJ recherche tous les ans des salariés titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Cette formation a un coût de 900 à 1 000€ pour les personnes qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Depuis quelques années, l'ALJ propose aux jeunes du territoire une participation au financement de la formation avec des conditions d'engagements du jeune d'assurer les fonctions d'animateur durant les vacances.

En 2025, la commune a souhaité compléter le dispositif de l'ALJ pour les jeunes résidant à Thue et Mue, en accordant une aide de 200€ maximum.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globalisée avec la CAF, celle-ci peut compléter l'aide à hauteur de 350€. Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le dispositif d'aide :

- Participer à hauteur de 550€ à la formation BAFA qui sera versé à l'organisme de formation
- Percevoir par la Commune l'aide de la CAF à hauteur de 350€
- Signer une convention avec le demandeur qui s'engage à travailler pour le compte de l'ALJ durant 8 semaines

Il est précisé que l'aide de l'ALJ en 2026 est de 215€ soit une aide totale de 765€ avec celle de la commune et de la CAF. A ce jour, 3 demandes ont été validées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VALIDE** le dispositif d'aide au BAFA
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Mme HERPIN évoque le compte-rendu du conseil d'école du 31 mars et envoyé aux parents d'élèves. Elle s'interroge sur le projet de végétalisation de la cour. Il est écrit que « la mairie répond que le projet a été abandonné car n'a pas été retenu pour recevoir des subventions. »

Mme FOIN répond qu'il s'agissait d'un projet d'étude porté par le CAUE qui a été abandonné par le CAUE car la commune n'était pas prioritaire sur le projet. Seul 3 projets dans le Calvados ont été retenus.

M. LAFONT précise que le crayon du compte-rendu du conseil d'école n'est pas tenu par la commune.

Mme HERPIN répond qu'elle le sait bien mais que tous les parents ont reçu cela.

Mme FOIN ajoute qu'elle évoquera le compte-rendu avec la direction de l'école.

M. LAFONT précise que la commune a bien l'intention de travailler sur le projet de végétalisation des cours d'écoles.

XIV. DEMANDE DE SUBVENTION, POUR LA BIBLIOTHEQUE A CHEUX (DGD)

Rapporteur : Mathilde LEJEUNE, rapporteure générale à la culture et la valorisation de l'action municipale

Le projet de développement des équipements culturels sur la commune déléguée de CHEUX prévoit l'amélioration et la modernisation de la bibliothèque municipale afin de renforcer l'accès à la lecture publique et aux ressources numériques pour l'ensemble des habitants.

Dans ce cadre, la commune peut bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), attribuée par la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie, et ce pour plusieurs opérations :

- L'équipement mobilier et matériel initial, l'aménagement intérieur ou le renouvellement, total ou partiel de l'équipement ;
- L'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et équipement informatique ;
- L'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture.

L'aide de la DRAC de Normandie a vocation à être modulée selon la nature de l'opération et ses caractéristiques et ne pourra excéder 80%, la participation financière minimale par les porteurs de projets étant fixée à 20 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
avec 31 voix POUR

2 Abstentions (Mme Flavie HERPIN et M. Franck de SAINT ROMAN)

- **AUTORISE** le maire à présenter une demande de subvention au montant le plus élevé possible pour l'équipement mobilier, le matériel informatique et l'extension des horaires de la bibliothèque de CHEUX au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès de la DRAC de Normandie ;
- **PRECISE** que cette subvention n'est pas cumulable avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XV. AVENANT AU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire adjointe en charge des Finances

La commune a signé un contrat de territoire avec le Département du Calvados pour financer plusieurs projets d'équipement ou d'aménagement à Thue et Mue.

Le conseil départemental souhaite que les enveloppes budgétaires votées soient intégralement mobilisées. Ainsi, il a décidé de prolonger les contrats de territoire d'une année supplémentaire. Le département donne ainsi davantage de temps aux collectivités pour mener leurs projets d'investissements.

Des modifications relatives aux crédits dédiés au vélo sont également actées, à savoir la mobilisation des enveloppes vélo non consommées des contrats de territoire pour financer les projets cyclables départementaux, en coordination avec les politiques locales.

Ces nouvelles modifications font l'objet d'un avenant n°2 au contrat de territoire.

Mme ROUSSEL ne souhaite pas prendre part au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité sur 32 voix,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au contrat de territoire signé avec le Département du Calvados,
- **S'ENGAGE** à respecter les nouvelles modalités définies par cet avenant,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous les documents afférents permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XVI. RÈGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire adjointe en charge des Finances

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le budget principal de la commune a basculé sur la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Dans ce cadre-là, un règlement budgétaire et financier valable jusqu'à la fin du mandat doit être adopté avant toute délibération budgétaire.

Celui-ci reprend les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits, la gestion patrimoniale, la gestion de la dette et de la trésorerie, les régies, les subventions et l'information du public.

Le règlement budgétaire est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programmes (AP), des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements y afférents ;
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et AE ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice ;
- La fongibilité des crédits, c'est-à-dire l'autorisation donnée au maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel et d'en déterminer le taux dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.
 - Cette délégation devra être accordée chaque année au maire par le conseil municipal à l'occasion du vote du budget.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section au taux de 7,5% pour le budget principal et les budgets annexes.

De manière facultative, le règlement budgétaire et financier peut également prévoir les modalités de reports des crédits de paiements afférents à une autorisation de programme.

Il a pour vocation le rappel des normes tant légales que réglementaires ainsi que des processus de gestion propres à la collectivité.

Le règlement budgétaire et financier annexé au présent rapport évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion et processus de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le règlement budgétaire et financier de la commune de Thue et Mue annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section au taux de 7,5%.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XVII. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES)

Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire adjointe en charge des Finances

Préambule

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

La commune de Thue et Mue a décidé d'adhérer au CFU à compter du 1^{er} janvier 2025 pour son budget principal et ses budgets annexes

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les réalisations dans chaque chapitre pour les années 2024 et 2025.

I/ BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la clôture de l'exercice 2025 le compte financier unique du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 987 247,06€ en fonctionnement.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 5 176 726,04 €

CHAPITRE	CFU 2025	Rappel CA 2024
011-Charges à caractère général	1 203 115,30 €	1 166 022,67 €
012-Charges de personnel	2 525 782,58 €	2 494 172,20 €
014-Atténuation de produits	1 132,00 €	0,00 €
65-Autres charges de gestion courante	759 853,06 €	617 927,88 €
66-Charges financières	42 072,30 €	49 613,29 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €	1950,00 €
68-Dotations aux provisions	30 000,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses réelles	4 561 955,24 €	4 329 686,04 €
042-Opérations d'ordre (amortissements)	614 770,80 €	574 870,64 €
Total	5 176 726,04 €	4 904 556,68 €

Les charges à caractères générales 011 : 1 203 115,30 €

Les principaux postes de dépenses sont pour ce chapitre :

- Les fournitures de petit équipement
- Les fournitures de repas pour les restaurants scolaires
- Les frais d'énergie – électricité
- L'entretien des bâtiments publics
- Les contrats de prestations de service qui comprennent notamment le service juridique, Citykomi, les prestations du droit des sols de Caen la Mer, le centre de lecture publique, l'entretien de la vitrerie, la dératissage....
- Les divers contrats de maintenance
- Les assurances multirisques, automobiles et dommages ouvrages
- Les manifestations : fêtes et cérémonies
- Les catalogues et imprimés (cartes de visite, bulletins, affiches, etc.)
- Les frais de télécommunications
- Les taxes foncières

- **Les charges du personnel 012 : 2 525 782,58 €**

- **Les atténuations de produits 014 : 1 132,00 €**

Les dépenses de dégrèvement jeunes agriculteurs déduit directement par les impôts sur l'avis mensuel du versement de la fiscalité.

- **Les autres charges de gestion courante 65 : 759 853,06 €**

Les dépenses de ce chapitre concernent :

- Les contributions versées à la commune de Saint Manvieu-Norrey (gymnase, école)
- Les indemnités et charges des élus
- Les différentes licences et certificats informatique
- Les contributions au SDEC pour l'éclairage public et au SIVOS de Tilly sur Seules
- Les subventions versées aux associations, à Familles rurales et à l'ALJ

Chapitre 66 - charges d'intérêts d'emprunts : 42 072,30 € €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 30 000,00 €

Il s'agit d'une provision pour un contentieux de l'ex-communauté de communes, puis du SEEJ.

Chapitre 042 - opérations d'ordre - dotation aux amortissements : 614 770,80 €

Cette somme est constituée en grande partie par les amortissements de la commune

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 6 163 973,10 €

CHAPITRE	CFU 2025	Rappel CA 2024
013- Atténuations de charges	53 204,02 €	42 779,56 €
70-Produits des services	548 303,31 €	561 149,77 €
73- Impôts et taxes	468 781,37 €	472 379,30 €
731- Impositions directes	2 390 892,92 €	2 309 276,76 €
74- Dotations et participations	1 436 393,02 €	1 423 125,08 €
75- Autres produits de gestion courante	283 751,94 €	242 624,93 €
76- Produits financiers	498,37 €	614,27 €
77- Produits spécifiques	74 594,18 €	7 297,97 €
78- Reprises provisions	469,06 €	
Total recettes réelles	5 256 888,19 €	5 059 250,64 €
042 – Opérations de transfert entre section	45 825,96 €	56 256,58 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	861 258,95 €	679 698,22 €
Total recettes d'ordre	907 084,91 €	735 954,80 €
TOTAL recettes de fonctionnement	6 163 973,10 €	5 795 205,44 €

Chapitre 013 - atténuation de charges : 53 204,02 €

Il s'agit du versement de la compensation du supplément familial de traitement, des remboursements des arrêts maladie et de la compensation de l'activité syndicale.

Chapitre 70 - produits des services : 548 303,31 €

Ce chapitre concerne les concessions de cimetière, les régies d'occupation du domaine public et de spectacles, les facturations de cantines, garderies et transports scolaires, les conventions de mises à disposition de personnel à la communauté urbaine, aux budgets annexes et aux communes du Fresne Camilly et de Rosel dans le cadre des conventions d'ententes intercommunales.

Chapitre 73 - impôts et taxes : 468 781,37 €

Ce chapitre retrace les recettes provenant de :

- L'attribution de compensation de Caen la Mer
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée à la suite de la réforme de la taxe professionnelle
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE

Chapitre 731 - impôts et taxes : 2 390 892,92 €

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant de divers impôts et taxes :

- Les plus importantes sont les taxes foncières.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation

Chapitre 74 - dotations et participations : 1 436 393,02 €

Ce chapitre concerne les dotations et les allocations de compensation versées par l'Etat.

- La dotation forfaitaire est la plus importante
- La dotation en faveur des communes nouvelles
- Les dotations de solidarité et de péréquation
- Compensation exonérations taxes foncières
- La participation de la CU au transport scolaire
- Le FCTVA sur les travaux des bâtiments publics relevant du fonctionnement

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 283 751,94 €

Les revenus d'immeubles sont constitués essentiellement par les locations de logements et de bâtiments divers comme la brigade de gendarme ou la pharmacie à Bretteville l'Orgueilleuse ainsi que les locations de salles des fêtes.

76-Produits financiers : 498,37 €

Il s'agit des intérêts des parts sociales détenues par la commune.

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 74 594,18 €

Les recettes exceptionnelles proviennent des remboursements des indemnités journalières du personnel, des remboursements de différents sinistres, des cessions.

Chapitre 78 : reprise sur provision : 469,06 €

Chapitre 042 : opérations d'ordres de transfert entre section : 45 825,96 €

Il s'agit principalement des amortissements des subventions d'investissement, des écritures des travaux en régie et des écritures de cessions.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Opérations d'équipement individualisées

Chap	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	engagt/RAR	CFU 2025
127	Maison des associations à BLO	150 000.00			0.00
304	Espace culturel et vie associative	3 503 349.35	1 600 912.90	1 651 177.81	3 252 090.71
403	Cimetière	114 920.18	44 761.98	0.00	44 761.98
603	Mairie-Salle polyvalente SGGT	551.60	223.18	0.00	223.18
701	Eglises	81 631.20	46 419.60	0.00	46 419.60
702	Administration générale	59 335.53	36 520.04	0.00	36 520.04
703	Services techniques	88 806.98	82 575.54	851.66	83 427.20
715	Gendarmerie	30 000.00			0.00
800	Plantation de haies bocagères	148 625.49	71 998.85	75 966.64	147 965.49
804	Jeux publics	96 966.80	64 576.80	0.00	64 576.80
807	Bâtiments	226 338.77	135 210.05	0.00	135 210.05
808	Réseau incendie	22 790.51	9 659.04	0.00	9 659.04
809	Acquisitions foncières	20 000.00	0.00	0.00	0.00
814	Sport	47 653.00	30 712.45	0.00	30 712.45
815	Environnement - Aides achats vélos	5 000.00	2 100.00		2 100.00
816	Voies et réseaux	39 784.00	24 496.20	14 520.00	39 016.20
820	Travaux sur div bât PEB & BROUAY	660 277.91	590 221.33	64 232.29	654 453.62
821	Rénovation école Cheux	14 016.92	13 793.76		13 793.76
822	Investissement pédagogique	76 099.00	33 390.94	0.00	33 390.94
	TOTAL	5 386 147.24	2 787 572.66	1 806 748.40	4 594 321.06

Opération 304 – Espace culturel et vie associative Cheux : 1 600 912,90 €

Honoraires du maître d'œuvre, et les paiements des acomptes aux entreprises.

Opération 403 – Cimetières : 44 761,98 €

Clôture du cimetière du Mesnil Patry et à divers travaux dans les cimetières.

Opération 603 – Mairie Salle polyvalente à Sainte Croix Grand Tonne : 223,18 €

Solde versé au maître d'œuvre.

Opération 701 – Eglises : 46 419,60 €

Diagnostic de travaux pour l'église de Bretteville l'Orgueilleuse et un premier paiement au maître d'œuvre, ainsi que divers travaux dans les églises

Opération 702 – Administration générale : 36 520,04 €

Acquisition de matériels informatiques, mobiliers, etc.

Opération 703 – Service technique : 82 575,54 €

Achat fourgon master, chariot élévateur, schéma de clef : intégration de nouveaux bâtiments et divers matériels (panneaux, gueuses, création de massif...) et travaux électriques.

Opération 800 – Environnement : 71 998,85 €

Plantation de haies bocagères sur le territoire de Thue et Mue (travaux et maîtrise d'œuvre).

Opération 804 – Jeux publics : 64 756,80€

Jeux publics à Putot en Bessin et main courante grillagée.

Opération 807 – Bâtiments : 135 210,05 €

Achat de divers matériels d'équipement et de travaux sur les bâtiments de Thue et Mue et création des bureaux de la Maison des services à Bretteville l'Orgueilleuse

Opération 808 – Réseau incendie : 9 659,04 €

Diagnostic de la défense incendie 1^{ère} phase schéma DECI.

Opération 814 – Sports : 30 712,45 €

Divers équipements sportifs (filet panneau basket, but de foot, harnais), étude et maîtrise d'œuvre pour le terrain de foot synthétique de Bretteville l'Orgueilleuse, sonorisation salle Victor Lorier.

Opération 815 – Aide à l'achat de vélos : 2 100,00 €

Cela représente 18 versements d'aides à l'achat de vélos électriques.

Opération 816 – Voies et réseaux : 24 496,20 €

Création de parkings, décapage Pr70, panneaux de rue et Lotissement Clos des Ifs à Bretteville l'Orgueilleuse

Opération 820 – PEB – LMP – BROUAY – STUDIO : 590 221,33 €

Maîtrise d'œuvre et travaux pour les travaux d'agrandissement de la salle polyvalente de Putot-en-Bessin et la création de loges au Studio à Bretteville l'Orgueilleuse.

Opération 821 – Rénovation école Cheux : 13 793,76 €

Installation bungalow pour bureau

Opération 822 – Investissement pédagogique : 33 390,24 €

Divers achats de mobiliers, téléphonie, vidéoprojecteur et matériel informatique pour les écoles.

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES

Chap.	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	CFU 2025
204	Subv° d'équipement versées NI	45 000.00		0.00	0.00
27	Immo financière	30 000.00	30 000.00	0.00	30 000.00
16	Emprunts & dettes assimilés	290 000.00	289 981.05		289 981.05
16	Cautions	1 000.00	0.00		0.00
26	Participations	200.00	0.00	200.00	200.00
040	Opérations transfert entre sections	60 000.00	45 825.96		45 825.96
041	OP d'ordre de transfert entre sections OF	135 492.59	135 492.59		135 492.59
041	OP d'ordre de transfert entre sections NI	187 000.00	154 341.53		154 341.53
	TOTAL	748 692.59	655 641.13	200.00	655 841.13

Chapitre 27 - Immobilisation financière : 30 000,00 €

Il s'agit de la réalisation du prêt au CCAS.

Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 289 981,05 €

Ce montant comprend le remboursement en capital de la dette.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section : 45 825,96 €

il s'agit de l'amortissement des différentes subventions perçues pour des biens amortissables, des écritures des travaux en régie et des moins-values de cessions.

Chapitre 041 – Opérations d'ordres de transfert entre section : 289 834,12 €

Neutralisation des emprunts CU, incorporation bien sans maître, intégration de travaux, régularisation des inventaires, et des avances liées au marché de Cheux.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR 2025	CFU 2025
122	Salle multisport VL			7 298,85	7 298,85
304	Espace culturel et vie associative	1 719 703,00	727 797,30	903 405,70	1 631 203,00
701	Eglises	4 200,00	3 300,00	1 900,00	5 200,00
707	Téléphonie & Internet réseaux	5 316,96	5 361,93		5 361,93
800	Plantation de haies bocagères	137 317,03	92 290,23	45 026,80	137 317,03
815	Aides à l'achat de vélos		150,00		150,00
001	Excédent d'investissement reporté	1 623 352,37			0,00
021	Virement de la section fonctionnement				0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	237 000,00		0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert OF	610 000,00	571 634,80		571 634,80
041	Opérations patrimoniales (intégration) NI-AVANCE	187 000,00	154 341,53		154 341,53
040	Opérations d'ordre de transfert NI		43 136,00		43 136,00
041	Opérations patrimoniales OF	135 492,59	135 492,59		135 492,59
10222	FCTVA OF	915 375,19	352 752,74		352 752,74
10226	Taxe d'aménagement OF	25 000,00	16 878,86		16 878,86
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé OF				0,00
16	Emprunt	534 082,69		500 000,00	500 000,00
16	Cautions OF	1 000,00			0,00
23	Annulations (op 304) NI		6 951,36		6 951,36
		6 134 839,83	2 110 087,34	1 457 631,35	3 567 718,69

Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 369 631,60 €

Les recettes correspondent à l'encaissement du FCTVA, à la taxe d'aménagement reversée par la communauté urbaine Caen la mer.

Les subventions individualisées : 828 899,46 €

Op 122 : 7 298,35 € : solde des subventions pour le gymnase Lorier

Op 304 : 727 797,30 € : acomptes de subventions accordées

Op 701 : 3 300,00 € : subvention accordée pour les études

Op 707 : 5 361,93 € : Subvention par le centre de gestion pour les logiciels Cybersécurité

Op 800 : 92 290,23 € : versement de la subvention de la DRAAF pour les plantations de haies bocagères.

Op 815 : 150,00 € : il s'agit du versement de la part de la Communauté urbaine sur les aides à vélos.

Chapitre 23 : 6 951,36 € :

Annulation de mandats erronés d'exercices antérieurs pour imputation erronée.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section : 571 634,80 €

Il s'agit de la dotation aux amortissements sur les investissements.

Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section : 43 136,00 €

Il s'agit des plus de valeur de cessions

Chapitre 041 – Opérations d'ordres de transfert entre section : 289 834,12 €

Neutralisation des emprunts CU, incorporation bien sans maître, intégration de travaux, régularisation des inventaires, et des avances liées au marché de Cheux. (le pendant du Chapitre 041 en dépenses d'investissement)

C) Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2025 du budget principal

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	RESTE A REALISER 2025
DEPENSES	5 176 726,04 €	3 443 213,79 €	1 806 948,40 €
RECETTES	5 302 714,15 €	2 110 087,84 €	1 457 631,35 €

RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Résultats	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
Excédentaire	125 988,11 €	
Déficitaire		- 1 333 126,45 €

RESULTAT DE CLOTURE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Report à nouveau 2025	861 258,95 €	1 623 352,37 €
Résultat 2025	125 988,11 €	- 1 333 126,45 €
Résultat de clôture	987 247,06 €	290 225,92 €
Résultat RAR 2025		-349 317,05
Résultat cumulé	987 247,06 €	-59 091,13

Mme LETELLIER souhaite revenir sur une question qui a été posée par M. VALLERAND qui demandait s'il serait possible de calculer la capacité de financement ou son besoin pour la commune au titre de l'année 2025 conformément aux agrégats de l'OFGL. La DGFIP qui est l'autorité de contrôle pour les communes a été interrogée et a apporté une réponse : « je ne saurais pas vous dire car la DGFIP ne gère pas l'OFGL qui utilise les données des comptes financiers et d'autres sources de données ». Il s'agit du rapport de l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale. C'est un rapport qui est publié de façon annuelle, qui concerne les finances des collectivités. Ça prend aussi bien les différentes communes que les départements, mais également les régions. C'est un observatoire, ce n'est pas un organisme de contrôle, d'ailleurs cet observatoire va pouvoir faire son rapport à partir des comptes transmis par les communes et donc notamment le compte financier unique. L'INSEE fait aussi partie des données. Ça n'a pour objectif que de dresser sur une année un schéma au niveau national.

En ce qui concerne Thue et Mue, la question posée était sur le calcul de la capacité d'autofinancement brute et nette. La capacité d'autofinancement est la différence entre les charges réelles et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Donc en 2023 nous avons une CAF brute qui s'élevait à 564 455 €. En 2024, elle s'élevait à 735 397 € et en 2025 elle était à 659 869 €.

La capacité d'autofinancement nette est la CAF brute à laquelle on va retrancher le remboursement du capital de la dette. En 2021, elle était de 532 929 €, en 2022, elle était de 587 488 €, en 2023, elle était à 364 414 €, pour remonter en 2024 à 439 860 €, et en 2025, elle est à 369 971 €. En 2024, nous avons auparavant le SEEJ (Syndicat Enfance Education Jeunesse) qui a été dissout. Chaque commune adhérente a repris son emprunt en fonction de sa participation.

M. LAFONT reformule la demande de M. VALLERAND : Le calcul de la capacité ou besoin de financement selon l'OFGL pour 2025, ne peut pas être fourni puisque c'est l'OFGL lui-même qui le calcule. On va lui laisser la responsabilité de ses calculs à partir des données qu'il récupère.

C'est un indicateur qui a sûrement un intérêt pour l'analyse financière, plutôt pour des grosses collectivités qui ont un mouvement d'emprunt régulier. Ça ne traduit que l'évolution de la trésorerie sous réserve qu'il n'y ait pas trop de gros mouvements dans les emprunts. M. VALLERAND parle de CAF réelle, terme qui n'existe pas. On parle d'épargne brute ou épargne nette.

Il est important que les élus s'intéressent aux finances. La comptabilité publique est un domaine qui est particulièrement compliqué, qu'il faut investir avec une certaine humilité. Le Maire invite les élus à faire des formations, les nouveaux élus ont cette possibilité, sur les comptes, les indicateurs, l'analyse financière, etc.

La situation financière de Thue et Mue est bonne rappelle M. LAFONT.

Depuis 2017 la commune n'a pas emprunté 1 centime. Ça lui a donné la possibilité de financer l'ensemble des aménagements et investissements sur fonds propres sans recourir à l'emprunt supplémentaire, le tout en remboursant sa dette.

L'encours de la dette a été divisé par deux entre 2017 et 2025 en intégrant celle du budget principal, des budgets annexes et du SEEJ.

M. VALLERAND dit qu'il n'a jamais remis en cause le calcul de la CAF brute ou de la CAF nette. Il a trouvé d'autres données et s'est permis effectivement de poser la question. La réponse apportée est très bien.

M. VALLERAND pose une autre question, cette fois-ci concernant le RAR (reste à réaliser) en recette d'investissements de 500 000€ qui reste à réaliser. Il demande si cela correspond aux documents qu'il a demandés concernant l'arrêté 2025-163C qui avait été signé le 24 septembre 2025, concernant la contraction d'un emprunt de 500 000€ près du Crédit Agricole et qui n'a pas été réalisé.

M. LAFONT répond que les services de l'Etat ont indiqué que les RAR de FCTVA ne pouvaient plus se faire par un état liquidatif, quand bien même la commune perçoit l'année N ce FCTVA et qu'elle inscrit les dépenses éligibles en RAR. Cette indication a pour conséquence de déséquilibrer le budget si la commune ne peut pas inscrire les recettes liées à un projet alors que les dépenses y sont inscrites. La commune a donc fait le choix de signer un emprunt qui n'a pas été réalisé en 2025 et donc inscrit en RAR.

M. VALLERAND demande si la ligne de trésorerie de 500 000 € qui a été signée le 2 février 2026, annule l'arrêté 2025-163C.

M. Michel LAFONT répond que la trésorerie n'a rien à voir. L'ouverture d'une ligne de crédit de 500 000 € a été nécessaire du fait d'une loi Finances votée tardivement. Le démarrage de l'année 2026, où l'on continue de payer les factures d'investissements et en revanche, le paiement des acomptes de l'Etat (DETR, fond vert) sont retardés. Les paiements attendus en janvier ne sont pas arrivés. Les remboursements du FCTVA ne sont pas arrivés comme prévu donc cela tend la trésorerie, parce qu'il faut bien payer les entreprises qui ont fait leur travail. Cette ligne de trésorerie apaise la situation dans l'attente des acomptes et des subventions.

Mme LETELLIER précise que le FCTVA de novembre, décembre 2025 n'a été payé qu'en mars 2026 pour plus de 140 k€. On vit depuis la loi Finances, dans un décalage temporel que les communes n'avaient pas connu auparavant. Seulement 300 000 € ont été débloqués sur cette ligne de trésorerie dans l'attente des paiements. Le DETR et le fond vert représentent plus de 300 000 € que la commune devrait toucher mais qui n'ont pas encore été reçus. C'est une situation exceptionnelle qui impacte toutes les communes au niveau national.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité sur 32 voix :
(sortie du maire)

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Thue et Mue,
- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement pour 987 247,06 € :
 - En fonctionnement, résultat de fonctionnement cumulé au 002 : 928 155,93 €
 - En investissement au compte 1068, résultat de fonctionnement capitalisé : 59 091,13 €
- **AFFECTE** le résultat d'investissement en excédent d'investissement de 290 225,92 € au 001
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

III/ BUDGET ANNEXE COMMERCES

Il est rappelé que les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes contrairement au budget principal.

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget provient de la location de bâtiments commerciaux.

Les dépenses concernent essentiellement les dotations aux amortissements et les divers petits travaux sur les locaux.

Les recettes sont essentiellement les loyers, les remboursements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afférentes à ces bâtiments.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
011 - Charges à caractère général	3 433,00	2 924,14	1 000,00	827,58
65 - Autres charges de gestion courante	10,00		9 018,03	9 007,89
67 - Charges exceptionnelles	77,00	77,00	70,00	0,00
68 - Dotations provisions semi-budgétaires				
Total dépenses réelles	3 520,00	3 001,14	10 018,03	9 835,47
023 - Virement à la section d'investissement	3 000,00		0	0
042 - Opérations d'ordre	18 000,00	17 729,46	19 979,46	19 754,46
Total dépenses d'ordre de transfert entre sections	21 000,00	17 729,46	19 979,46	19 754,46
002-Déficit de fonctionnement reporté	9 507,36		14 791,40	
Total dépenses de fonctionnement	34 027,36	20 730,60	44 858,99	29 589,93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	535,00	457,00	5 320,00	5 700,00
74 - Dotations, subventions et participations	11 699,36		9 121,00	
75 - Autres produits de gestion courante	21 783,00	14 989,56	21 400,00	21 702,04
77 - Produits exceptionnels	10,00		10	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté				
Total recettes réelles	34 027,36	15 446,56	44 858,89	39 969,17
Total recettes de fonctionnement	34 027,36	15 446,56	44 858,89	39 969,17

B- Section d'investissement

Les dépenses de 2025 sont constituées par l'acquisition de la machine à pain, installée sur la commune déléguée du Mesnil-Patry. Les recettes sont les dotations aux amortissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
001 - Déficit d'investissement reporté	161 995,31		144 265,85	
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 150,00	0,00	2 150,00	
21 - Immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	13 500,00	13 500,00
Total dépenses réelles hors opérations	167 145,31		159 915,85	13 500,00
Total dépenses d'investissement	167 145,31	0,00	159 915,85	13 500,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	CFU
10 - Dotations, fonds divers et réserves				
16 - Emprunts et dettes assimilés	146 145,31		139 936,39	0.00
Total recettes réelles hors opérations	146145,31		139 936,39	0.00
021- Virement de la section de fonctionnement	3 000,00			
040- Opérations de transfert entre sections	18 000,00	17 729,46	19 979,46	19 754,46
Total recettes d'ordre	21 000,00	17 729,46	19 979,46	19 754,46
Total recettes d'investissement	167 145,31	17729,46	159 915,85	19 754,46

C) Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2025 du budget annexe Commerce

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
DEPENSES	29 589,93	13 500,00
RECETTES	39 969,17	19 754,46

RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Résultats	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
Excédentaire	10 379,24	6 254,46
Déficitaire		

RESULTAT DE CLOTURE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Report à nouveau 2025	10 379,24	6 254,46
Résultat 2025	-14791,40	-144 265,85
Résultat de clôture	-4 412,16 €	-138 011,39

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat d'investissement déficitaire de 2025 d'un montant cumulé de 138 011,39 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement déficitaire de 2025 d'un montant cumulé de 4 412,16 € à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité sur 32 voix :

(sortie du maire)

- ADOPTE le compte financier unique de 2025 du budget annexe Commerces,
- AFFECTE les résultats 2025 conformément à la proposition ci-dessus,
- AUTORISE le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

III/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget, crée en 2024, a pour objet de retracer la viabilisation de terrains au Mesnil Patry et d'en établir le coût de production avant-vente.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
011 - Charges à caractère général	51 845,00	9 219,06	306 784,37	110 829,02
012 – Charges de personnel	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	1 500,00		10,19	0,00
Total dépenses réelles	61 435,00	17 219,06	314 784,37	118 829,02
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 000,00	8 000,00	8 140,00	8 000,00
042 - Annulation des stocks			54 219,06	37 095,31
Total dépenses d'ordre			62 359,06	45 095,31
Total dépenses de fonctionnement	69 345,00	25 219,06	377 153,62	163 924,33

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
70 – Produits et ventes diverses		0.19	95 184,00	85 756,86
75- Autres produits de gestion			10,00	
Total recettes réelles		0.19	95 194,00	85 756,86
042-Opérations d'ordres (stocks)	61 345,00	17 219,06	273 819,43	135 908,08
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	8 000,00	8 000,00	8 140,00 €	8 000,00
Total recettes d'ordres	69 345,00	25 219,06	281 959,43	143 908,08
002-Excédent d'investissement reporté			0,19	
Total recettes de fonctionnement	69 345,00	25 219,25	377 153,62	229 664,94

B/ Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
040- Opérations d'ordre (stock)	61 345,00	17 219,06	273 819,03	135 908,08
Total dépenses d'ordre	61 345,00	17 219,06	273 819,03	135 908,08
001 – déficit d'investissement reporté			17 219,06	
Total dépenses d'investissement	61 345,00	17 219,06	291 038,49	135 908,08
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	CFU
16 - Emprunts et dettes assimilés	61 345,00		236 819,43	0.00
Total recettes réelles	61 345,00		236 819,43	0.00
040- Stocks annulation			54 219,06	37 095,31
Total recettes d'ordre			54 219,06	37 095,31
Total recettes d'investissement	61 345,00	0,00	291 038,49	37 095,31

Les dépenses et recettes sont constituées par les opérations de stocks.

C- Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement La Plaine

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
DEPENSES	163 924,33	229 664,94
RECETTES	135 908,08	37 095,31

RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Résultats	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
Excédentaire	65 740,61	
Déficitaire		-98 812,77

RESULTAT DE CLOTURE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Report à nouveau 2025	0,19	-17 219,06
Résultat 2025	65 740,61	-98 812,77
Résultat de clôture	65 740,80	-116 031,83

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2025 d'un montant cumulé de 116 031,83 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 65 740,80 € en recettes de fonctionnement à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité sur 32 voix :
(sortie du maire)

- **ADOPTÉ** le compte financier unique 2025 du budget annexe du Lotissement La Plaine
- **AFFECTÉ** les résultats 2025 conformément à la proposition ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

IV/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG – BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

A/ Section fonctionnement

L'activité de ce budget, créé en 2024, permet de retracer toutes les dépenses relatives aux études et à la viabilisation des terrains de Cœur de Bourg à Bretteville l'Orgueilleuse, et d'en établir le coût de production avant-vente.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
011 - Charges à caractère général	114 369,17	84 911,59	660 000,00	51 171,45
012 – Charges de personnel	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
65 – Autres charges de gestion courante			10,00	0,99
Total dépenses réelles	149 369,17	119 911,59	695 010,00	86 172,44
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	49 000,00	48 187,09	42 500,00	42 073,94
042 - Annulation des stocks			119 911,59	119 911,59
Total dépenses d'ordre	49 000,00	48 187,09	162 411,59	161 985,53
Total dépenses de fonctionnement	198 369,17	168 098,68	857 421,59	248 157,97

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
70 – Produits et ventes diverses				
75- Autres produits de gestion			10,00	
Total recettes réelles			10,00	
042-Opérations d'ordres (stocks)	149 369,17	119 911,59	814 911,59	206 084,03
043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	49 000,00	48 187,09	42 500,00	42 073,94
Total recettes d'ordres	198 369,17	168 098,68	857 411,59	248 157,97
002-Excédent d'investissement reporté				
Total recettes de fonctionnement	198 369,17	168 098,68	857 421,59	248 157,97

B/ Section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	CA	Budget	CFU
040- Opérations d'ordre (stock)	149 369 ;17	119 911,59	814 911,59	206 084,03
Total dépenses d'ordre	149 369,17	119 911,59	814 911,59	206 084,03
001 – déficit d'investissement reporté			119 911,59	
Total dépenses d'investissement	61 345,00	17 219,06	934 823,18	206 084,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		Année 2025	
	Budget	Réalisé	Budget	CFU
16 - Emprunts et dettes assimilés	149 369,17	0,00	814 911,59	0,00
Total recettes réelles	149 369,17	0,00	814 911,59	0,00
040- Stocks annulation			119 911,59	119 911,59
Total recettes d'ordre			119 911,59	119 911,59
Total recettes d'investissement	149 369,17	0,00	934 823,18	119 911,59

Les dépenses et recettes sont constituées par les opérations de stocks.

C- Résultat et affectation

Résultats relatifs à l'exercice 2025 du budget annexe Lotissement Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
DEPENSES	248 157,97	206 084,03
RECETTES	248 157,97	119 911,59

RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Résultats	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS
Excédentaire		
Déficitaire		-86 172,44

RESULTAT DE CLOTURE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Report à nouveau 2025		-119 911,59
Résultat 2025		-86 172,44
Résultat de clôture		-206 084,03

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2025 d'un montant cumulé de 206 084,03 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité sur 32 voix :
(sortie du maire)

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 du budget annexe Lotissement Cœur de Bourg Bretteville l'Orgueilleuse – Thue et Mue.
- **AFFECTE** les résultats 2025 conformément à la proposition ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XVIII. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire adjointe en charge des Finances

La commune ne souhaite pas modifier les taux de la fiscalité en 2026.

Les taux des taxes communales sont ainsi proposés :

- Taxe d'habitation : 14,14%
- Taxe foncière propriété bâtie : 50,81%
- Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%

M. VALLERAND demande si l'on connaît l'évolution de la valeur locative.

M. LAFONT répond qu'elle est de moins de 1%, 0.8% pour être exacte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition locale en 2026,
- **FIXE** les taux 2026 conformément au rapport ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

XIX. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire adjointe en charge des Finances

I/ BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire du budget principal 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 633 566,85 €. Ce budget supplémentaire reprend les résultats constatés dans le compte financier unique de 2025.

A/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 928 155,93 €

Fonctionnement recettes				
Chap	Libellé	BP 2026	BS 2026	Total BP + BS
002	Excédent reporté		928 155,93 €	928 155,93 €
013	Atténuation de charges	30 000,00 €		30 000,00 €
70	Produits de services	530 000,00 €		530 000,00 €
73	Impôts et taxes	480 000,00 €		480 000,00 €
731	Impositions directes	2 470 000,00 €		2 470 000,00 €
74	Dotations subventions	1 410 000,00 €		1 410 000,00 €
75	Produits de gestion courante	250 000,00 €		250 000,00 €
77	Produits spécifiques	- €		- €
042	Opérations transfert entre sections	45 000,00 €		45 000,00 €
78	Reprise sur provisions			- €
TOTAL		5 215 000,00 €	928 155,93 €	6 143 155,93 €

Le résultat cumulé 2025 constaté au compte financier unique est inscrit en recette de fonctionnement.

Fonctionnement dépenses				
Chap	Libellé	BP 2026	BS 2026	Total BP + BS
011	charges à caractère général	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
012	Charges du personnel	2 540 000,00 €		2 540 000,00 €
014	Atténuation de produits			- €
023	Virement à la section d'invest	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
042	Transfert entre sections	620 000,00 €		620 000,00 €
65	Autres charges	765 000,00 €		765 000,00 €
66	Charges financières	39 000,00 €	25 000,00 €	64 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €	803 155,93 €	804 155,93 €
68	Dotat° aux prov° semi budgétaires		100 000,00 €	100 000,00 €
				- €
	TOTAL	5 215 000,00 €	928 155,93 €	6 143 155,93 €

Les dépenses de fonctionnement sont réparties :

- Chapitre 66 Charges financières : 25 000,00 €
- Chapitre 67 : Charges spécifiques : 803 155,93 €
- Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 100 000,00 €

B/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 705 410,92 €. L'objet de ce budget supplémentaire est d'inscrire les résultats 2025, de reprendre les restes à réaliser de 2025 et d'inscrire les crédits inscrits au BP 2025, non engagés. La seule opération qui intègre de nouveaux crédits est l'opération cœur de bourg de Bretteville l'Orgueilleuse, en dépenses et en recettes.

Investissement dépenses						
Chap	Libellé	BP 2026	RAR	Raport 2025 + prévisions 2026	BS 2026	Total BP + BS 2026
124	Cézar de Bourg BLO	270 000,00		1 311 899,13	1 312 899,13	1 581 899,13
127	Maison des associations à BLO	0,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
354	Espace culturel et vie associative	0,00	1 651 177,01	300 204,10	1 951 381,91	1 951 381,91
403	Cimetière	0,00	0,00	50 117,35	50 117,35	50 117,35
701	Eglises	0,00		21 120,00	21 120,00	21 120,00
702	Administration générale	75 000,00			0,00	75 000,00
703	Services techniques	75 000,00	851,66	-25 000,00	-24 148,34	50 651,66
800	Plantation de haies bocagères	0,00	75 968,64		75 968,64	75 968,64
804	Jeux publics	0,00		27 551,66	27 551,66	27 551,66
807	Édifices	100 000,00		31 603,24	31 603,24	131 603,24
809	Réseaux souterrains	0,00		13 131,04	13 131,04	13 131,04
809	Acquisitions foncières	20 000,00	0,00		0,00	20 000,00
814	Sport	0,00		15 336,00	15 336,00	15 336,00
815	Environnement - Aires urbaines velles	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
815	Voies et réseaux	20 000,00	14 520,00		14 520,00	34 520,00
820	Travaux sur divers PEB Brouy LMP 13	0,00	64 232,23		64 232,23	64 232,23
822	Investissement pédagogique	50 000,00				50 000,00
204	Subv'd'équipement versées 13	45 000,00		0,00	0,00	45 000,00
26	Prévisions		200,00		200,00	200,00
16	Emprunts & dettes assimilés	285 000,00			0,00	285 000,00
16	Coupons	1 000,00			0,00	1 000,00
040	Opérations transférées entre sections	45 000,00			0,00	45 000,00
041	Crédit-avance	352 000,00			0,00	352 000,00
		1 310 000,00	1 656 940,40	1 899 463,52	3 705 410,92	5 044 410,92

Investissement Recettes						
Chap	Libellé	BP 2026	RAR	Raport 2025 + prévisions 2026	BS 2026	Total BP + BS 2026
16	Emprunt	0,00	500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
304	Espace culturel et vie associative	0,00	903 405,70	35 000,00	938 405,70	938 405,70
10222	FC TVA (Espace culturel et vie associative)	0,00		363 462,52	363 462,52	363 462,52
	Sous total		903 405,70	398 462,52	1 301 868,22	1 301 868,22
701	Eglises		1 900,00		1 900,00	1 900,00
800	Plantation de haies bocagères	0,00	45 028,80		45 028,80	45 028,80
024	Produits des cessions d'immobilisations		75 000,00		0,00	75 000,00
10222	FC TVA OF	200 000,00			0,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement OF	40 000,00			0,00	40 000,00
112	Symbole Laïcs DEE	0,00	7 229,83		7 229,83	7 229,83
021	Virements de la section fonctionnement	60 000,00			0,00	60 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	290 225,92		290 225,92	290 225,92
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé OF		59 091,13		59 091,13	59 091,13
16	Coupons OF	1 000,00			0,00	1 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert OF	620 000,00			0,00	620 000,00
041	Avance sur marché	392 000,00			0,00	392 000,00
		1 315 000,00	1 604 940,40	1 698 462,52	3 705 410,92	5 044 410,92

M. VALLERAND note au niveau des opérations qu'il est écrit que la seule opération qui intègre le nouveau crédit c'est le cœur de bourg. M. VALLERAND demande si le nouvel emprunt d'1 500 000 € ne concerne que cette opération ?

M. LAFONT répond que oui. Il précise qu'il sera probablement même plus important, certainement 2 000 000 €. Dans la mesure où la commune est Petite Ville de Demain jusqu'au mois de septembre 2026, la banque des territoires propose à la commune des conditions d'emprunt très avantageuses : taux du livret A + 0,6%. Cet emprunt finance les projets structurants qui rentrent dans le cadre de l'ORT et qui accompagnent les aménagements permettant d'améliorer les centralités et de créer des nouveaux services, ce qui est le cas du projet Cœur de Bourg. Le projet cœur de bourg va nécessiter une mobilisation de l'argent de la commune. La recherche de financements permettra une participation de la commune la plus raisonnable possible. Et aujourd'hui tout le travail est à faire pour obtenir ces financements

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTER** le budget supplémentaire de 2026 du budget principal,
- **VOTER** le taux de fongibilité à la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5 %
- **AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

II/ BUDGET ANNEXE COMMERCES

La section de fonctionnement s'équilibre à zéro €

Fonctionnement dépenses

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+BS 2026
011	Charges à caractère général	8 270,00	-8 000,00	270,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
65	Extinction dette liquidation judiciaire 6542			0,00
67	Charges spécifiques	70,00		70,00
002	Déficit de fonctionnement		4 412,16	4 412,16
023	Virement à la section d'investissement		3 587,84	3 587,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 430,00		20 430,00
		28 870,00	0,00	28 870,00

Fonctionnement recettes

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+BS 2026
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 060,00		3 060,00
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante	25 800,00		25 800,00
78	Reprise provision (7815)			
77	Produits spécifiques	10,00		10,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			
		28 870,00	0,00	28 870,00

B- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 117 581,39 €

Investissement Dépenses

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+BS 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	2 150.00		2 150.00
21	Immobilisations corporelles	20 430.00	-20 430.00	0.00
001	Déficit d'investissement reporté		138 011.39	138 011.39
		22 580.00	117 581.39	140 161.39

Investissement recettes

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+BS 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	2 150.00	113 993.55	116 143.55
021	Virement de la section de fonctionnement		3 587.84	3 587.84
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 430.00		20 430.00
		22 580.00	117 581.39	140 161.39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Commerces
- **VOTE** le taux de fongibilité à la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5 %
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

III/ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA PLAINE LE MESNIL PATRY

A/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 65 740,80 €.

Fonctionnement dépenses

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+ BS 2026
011	Charges à caractère général (6045+6015)	550 000,00	163 543,70	713 543,70
012	Charges de personnel	8 000,00		8 000,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
043	Operations d'ordre intérieur section	8 000,00		8 000,00
042	Stock Annulation N-1 (71355)	213 834,73	-97 802,90	116 031,83
		779 844,73	65 740,80	845 585,53

A la suite des écritures réalisées fin 2025, un ajustement est nécessaire sur la reprise des stocks 2026.

Fonctionnement recettes

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+ BS 2026
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock création N 71355)	213 834,73		213 834,73
70	Pdt des services et ventes diverses	558 000,00		558 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00		10,00
043	Operations d'ordre intérieur section	8 000,00		8 000,00
002	Excédent de fonctionnement		65 740,80	65 740,80
		779 844,73	65 740,80	845 585,53

B/ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 116 031,83 €

Investissement dépenses

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+ BS 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock Création N 3355)	213 834,73		213 834,73
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	116 031,83	116 031,83
		213 834,73	116 031,83	329 866,56

Investissement recettes

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP+ BS 2026
16	Emprunts & dettes assimilées	0.00	213 834.73	213 834.73
040	Stock annulation n-1 (3355)	213 834.73	-97 802.90	116 031.83
		213 834.73	116 031.83	329 866.56

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Lotissement La Plaine-Le Mesnil Patry
- **VOTE** le taux de fongibilité à la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5 %
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

IV/ BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

A/ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à zéro €

Fonctionnement dépenses

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP +BS 2026
60	Charges à caractère général (6045)	60 000.00	24 915.97	84 915.97
61	Services extérieurs	2 500.00		2 500.00
62	Autres services extérieurs	5 000.00		5 000.00
012	Charges de personnel	35 500.00		35 500.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00		10.00
043	Operations d'ordre intérieur section	45 000.00		45 000.00
042	Stock Annulation N-1 (71355)	231 000.00	-24 915.97	206 084.03
		379 010.00	0.00	379 010.00

Fonctionnement recettes

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP +BS 2026
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock cration N 71355)	334 000.00		334 000.00
75	Autres pdts de gestion courante	10.00		10.00
043	Operations d'ordre intérieur section	45 000.00		45 000.00
002	Excédent de fonctionnement			0.00
		379 010.00	0.00	379 010.00

B/ Section investissement

La section d'investissement s'équilibre à 206 084,03 €

Investissement dépenses

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP +BS 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (stock Création N 3355)	334 000.00	0.00	334 000.00
001	Déficit d'investissement reporté		206 084.03	206 084.03
		334 000.00	206 084.03	540 084.03

Investissement recettes

CHAP	Désignation	BP 2026	BS 2026	BP +BS 2026
168748	Emprunts & dettes assimilées - Autres communes	103 000.00	231 000.00	334 000.00
040	Stock annulation n-1 (3355)	231 000.00	-24 915.97	206 084.03
		334 000.00	206 084.03	540 084.03

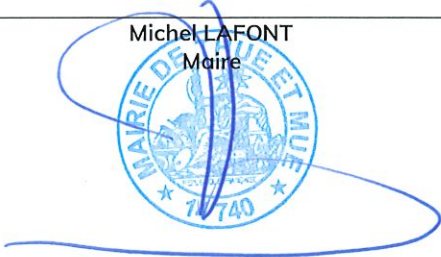

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Cœur de Bourg – Bretteville l'Orgueilleuse,
- **VOTE** le taux de fongibilité à la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5 %
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

XXVI. INFORMATIONS DIVERSES

- M. LAFONT informe qu'au cours du prochain conseil municipal prévu le mercredi 20 mai, les commissions seront mises en place sans les habitants engagés pour commencer. L'ouverture par les habitants engagés doit passer par la validation du règlement intérieur de la commune.
Une autre urgence, ce sont les subventions aux associations qui seront étudiées d'ici le 20 mai.
- Le Festival Thumulte, opération créée il y a 4 ans, permet aux jeunes collégiens et lycéens de présenter le travail qu'ils font au niveau culturel comme le théâtre, la danse, la musique, le cinéma. Les habitants sont conviés à participer à ces ateliers publics et le final de ce Festival c'est vendredi soir, présentation de l'école de musique en « Plaine », 3 groupes se produisent à partir de 20h, les uns après les autres.
- Mme HERPIN demande s'il est prévu un document pour présenter la nouvelle équipe municipale.
M. LAFONT explique que c'est en cours pour le mois de juin dans la mesure où il faut attendre la mise en place des commissions. C'est un document de 6 pages qui est envisagé et qui serait distribué avant l'été.
Il y a d'ailleurs eu un échange à ce sujet sur les photos, ne sachant pas s'il a abouti, permettant de présenter à nos habitants, un nom mais également une photo.

Fin de la séance : 22h10

<p>Michel LAFONT Maire</p> 	<p>Secrétaire de séance Jocelyne COUE DA SILVA</p> 
---	---